

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a security requirement.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Business Management and Consulting Services
Division / Division des services de gestion des affaires
et de consultation
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
10C1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Services d'acceptation de cartes	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN891-121555/C	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20121555	Date 2014-06-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZG-406-27663	
File No. - N° de dossier 406zg.EN891-121555	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-06-23	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Harrington, Ingrid	Buyer Id - Id de l'acheteur 406zg
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3201 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-2675
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification 001 vise à répondre aux questions relatives à la demande de propositions (DP) :

1. Questions (Q) et réponses (R):

Q1. Pouvez-vous nous indiquer si des claviers d'identification personnelle sont requis et combien, le cas échéant?

R1. Le gouvernement du Canada a besoin de divers appareils pour pouvoir offrir toutes les méthodes d'acceptation énumérées à la section 2.2.1, Portée, de l'Annexe A.

Q2. Comptez-vous unifier les appareils de PDV, ou y aura-t-il différents types d'appareils? Quelle en sera la répartition?

R2. Le Canada loue actuellement 998 claviers d'identification personnelle externes. Il n'a pas l'intention d'unifier ses appareils de PDV. Pour connaître la répartition détaillée des terminaux de PDV que le gouvernement du Canada utilise, veuillez consulter l'Appendice 2, Configurations et installations actuelles des emplacements d'acceptation des cartes existants, de l'Annexe A.

Q3. Pouvez-vous donner de l'information sur l'échéancier de l'attribution du contrat?

R3. Le Canada prévoit attribuer tout contrat subséquent à la fin de septembre 2014, lorsque la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) aura confirmé par écrit la satisfaction des exigences relatives à la sécurité et à la protection de la vie privée qui sont décrites dans la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences. Le traitement des effets ne peut commencer que lorsque la DSIC a confirmé par écrit que l'entrepreneur proposé satisfait à toutes les exigences relatives à la sécurité et à la protection de la vie privée qui sont décrites à l'article 3, Exigences relatives à la sécurité et à la protection de la vie privée, de la Partie 7, Clauses du contrat subséquent, de la demande de propositions.